



## MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir

19220 ST JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

[St-julien.mairie@wanadoo.fr](mailto:St-julien.mairie@wanadoo.fr)

### Compte-Rendu du Conseil Municipal du 6 Avril 2022

Date de la convocation : 30 mars 2022

Session ordinaire

**Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;  
Mmes DUCATEL Annick, DUPONT Maryline ,Mr COMBE Emmanuel , Adjoints,**

**Mrs MASQUELIER Didier , GIRE Pierre , JALADIS Gaétan, ALIX Jean Yves , FOURTET Victor , conseillers municipaux.**

**Absents : Mme MOREAU Sophie , DA FONSECA Isabelle.**

**Procurations de vote : Mme DA FONSECA Isabelle à GIRE Pierre  
Mme MOREAU Sophie à FOURTET Victor**

**Secrétaire de séance : Mme DUCATEL Annick**

Mme le Maire ouvre la séance à 20H00.

Approbation et signature du PV du dernier conseil municipal en date du 25/02/2022.

Approuvé à l'unanimité .

### ORDRE DU JOUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour 2 délibérations.  
Elle rappelle aux membres du CM la délibération 20210049 acceptant la réalisation du projet de sécurisation de la RD 980 entre la zone humide et le carrefour de la RD 111 et acceptant la proposition de la maîtrise d'œuvre du bureau DEJANTE. Les crédits concernant les études de ce projet doivent être inscrits au budget 2022.

-A l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal

\*confirme la réalisation de la maîtrise d'œuvre par BE DEJANTE pour un montant de 3 000 €HT soit 3 600€ TTC

\*Précise que les crédits seront inscrits au budget 2022

Mme le Maire informe les membres du CM qu'afin de permettre la sécurisation de la RD980 dans le bourg il est nécessaire d'effectuer un levé topographique de la zone.

Après consultation le bureau d'études DEJANTE fait une proposition de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1200 € HT soit 1440€ TTC.

-A l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal

\*accepte la réalisation du levé topographique

\*accepte la proposition de DEJANTE pour un montant de 1200€ HT

\*Précise que les crédits seront inscrits au budget 2022.

## **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021 :**

### **ASSAINISSEMENT**

Monsieur MONTEIL Jean Christophe , inspecteur divisionnaire ,( conseiller aux décideurs locaux de toutes les collectivités dépendant du Service de Gestion Locale d'Argentat ) présente au CM le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2021 ainsi que l'affectation des résultats.

#### **Section Fonctionnement :**

Dépenses : 28 742.07  
Recettes : 29 120.55  
Résultat année : 378.48  
Excédent reporté : 4846.63  
Excédent cumulé : 5225.11

#### **Section Investissement :**

Dépenses : 43 585.97  
Recettes : 15 914.47  
Résultat année : - 27 671.50  
Excédent reporté : 80 464.81  
Excédent cumulé : 52 793.31

Après avoir fait l'analyse des comptes , le Conseil Municipal , vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif , le compte de gestion, l'affectation des résultats de l'Assainissement.

### **COMMUNE**

Mr Monteil présente au CM le compte administratif , le compte de gestion et l'affectation des résultats de la commune.

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 435 261.17  
Recettes : 457 454.86  
Résultat année : 22 193.69  
Excédent reporté : 181 245.26

#### **Section Investissement**

Dépenses : 162 721.75  
Recettes : 72 372.76  
Résultat année : - 90 348.99  
Résultat antérieur : - 23 830.70  
Déficit : 114 179.69

Restes à réaliser :

Dépenses : 5858.00  
Recettes : 25 816.00

Affectation résultat :

Investissement :94 221.69  
Fonctionnement : 109 217.26

Après avoir fait l'analyse des comptes , le Conseil Municipal , vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif , le compte de gestion l'affectation des résultats de la commune.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

### **ASSAINISSEMENT**

Mr Monteil donne lecture du budget primitif 2022 de l'assainissement.

#### **Section Fonctionnement**

Dépenses : 34 482.20  
Recettes : 34 482.20

#### **Section Investissement**

Dépenses : 71498.90  
Recettes : 71 498.90

Après avoir analyser les chiffres , le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget 2022 de l'assainissement.

Montant total des dépenses et des recettes : 105 981.10

### **COMMUNE**

Mr Monteil donne lecture du budget primitif 2022 de la commune.

#### **Section Fonctionnement**

Dépenses : 629 263.26  
Recettes : 629 263.26

#### **Section Investissement**

Dépenses : 292 647.69  
Recettes : 292 647.69

Après avoir analyser les chiffres , le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents vote le budget 2022 de la commune.

Montant total des dépenses et recettes : 921 910.95

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

--Taux 2021

Taxe Foncière ( bâti ) 36.92%

Taxe Foncière ( non bâti ) 62.80%

Après étude des documents mis à disposition et des arguments soulevés par la commission des finances , le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter légèrement ces taux en raison de la conjoncture actuelle et afin de palier la baisse des dotations de l'état.

--Taux votés :

Taxe Foncière ( bâti ) 38.33%

Taxe Foncière ( non bâti ) 65.20%

## **SUBVENTION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la subvention nécessaire à voter pour l'équilibre du budget de la Caisse des Ecoles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal donne son accord pour le vote de la subvention suivante :

Caisse des Ecoles : 4 700.00 euros

## **DETAIL DU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

De préciser les dépenses à imputer au 6232 à savoir :

-l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, commémorations officielles, manifestations diverses comme le comice agricole, repas des aînés, colis aux aînés, réception des nouveaux arrivants...

-fleurs, bouquets, gravures, médailles et autres présents offerts à l'occasion de divers événements (mariage, décès, naissances, départs (notamment en retraite) ou lors de réceptions officielles.

## **APPROBATION DECISION COMMISSION MAPA POUR LE PROGRAMME VOIRIE**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux de voirie Rue des Ecoles et Parking des Ecoles.

Emmanuel Combe présente les devis des 3 entreprises ayant soumissionnées.

Terracol : 27 454.00 HT

Eurovia : 27 822.50 HT

Bergheaud : 24 241.00 HT

La commission MAPA s'est réunie le 28 mars 2022 et après analyse des offres, elle a retenu l'offre de l'entreprise Bergheaud.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

Approuve le choix de la commission MAPA pour l'entreprise BERGHEAUD pour un montant de 24 241.00 € HT soit 29 089.20€ TTC.

## **PROPOSITION ACHAT TERRAIN A LECOUT**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le souhait de Quentin Veyssière d'acquérir la parcelle de terrain du Puy Luciard à Lecout en vue de sa future installation comme jeune agriculteur.

Lors de précédentes réunions le CM était favorable à ce projet.

Quentin Veyssière nous propose d'acheter ce terrain pour la somme de 9 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

--accepte de céder la parcelle à Quentin Veyssière pour la somme de 9 000.00 €

-- précise que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur

--autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération (enquête publique...)

Fin de la séance à 22h15

Le Maire

